

Consultation du public pour le Projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O)

Consultation publique du 19 octobre au 19 novembre 2020

Objet : Avis de l'**Association Yvelines Environnement**, par Corinne Dumont, Administratrice

Ce PCAET s'inscrit dans un plan visant à la résilience du territoire face à l'évolution du climat.

Territoire dont la population croissante est également facteur d'aggravation de la pollution, de la consommation d'énergie et d'eau, de la consommation du foncier agricole naturel et forestier. Chaque nouvel habitant augmente de 185 m² environ la surface de l'étalement urbain (*étude Szczewza Bet al.2014*).

En 2050, à taux constant, sa population, si elle suit sa croissance de 0.7%/an (source INSEE) devrait atteindre 522400 habitants soit une augmentation de 25.9%. Il n'est pas sûr que l'industrie et l'emploi suivent le même rythme !

Quels seront les besoins du territoire en 2050 ? Cet objectif n'est pas chiffré.

Ce plan raisonne en terme de réduction par rapport à un besoin énergétique qui n'est pas quantifié à l'horizon 2050.

En vis-à-vis sont estimées des capacités de production envisagées en EnR (énergies renouvelables) sans qu'il soit possible de comprendre si elles sont en phase avec la réalité du terrain et sa sensibilité écologique et quel serait leur part dans les besoins futurs du territoire.

S'en suit un plan d'action basé essentiellement sur la communication et l'information, qui met en vis-à-vis des objectifs, des coûts liés aux actions et des bénéfices attendus, mais dont les « *indicateurs de résultats* » ne permettent pas de quantifier l'atteinte des objectifs ni de réaliser un bilan chiffré du PCAET.

Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.

Ce qui risque d'induire des développements déséquilibrés, désordonnés et anarchiques de tel ou tel mode de production EnR au fil de l'eau.

Au titre des contraintes environnementales, pour les installations au sol, les continuités écologiques, les espaces de respiration, les liaisons agricoles et forestières, les liaisons vertes et les continuités écologiques du SDRIF et les trames du SRCE, ont été oubliés. Ainsi pour le peu qu'en laisse voir les cartes présentées au public, la plupart de ces continuités seraient impactées par des installations au sol.

Des recommandations que le GPS&O ne s'applique pas à lui-même : « *les centrales solaires sont donc fortement déconseillées dans les ZNIEFF* » et en même temps GPS&O porte un projet de centrale photovoltaïque entièrement sur une ZNIEFF à Triel.

Centrales solaires encore :

Plusieurs secteurs, par méconnaissance de la sensibilité écologique du territoire, ont été identifiés comme potentiels. Pour le peu qu'en laisse voir le flou de la figure 14 « *zones propices à l'installation de*

centrales photovoltaïques », de nombreux sites à forte présence d'espèces protégées à affinité thermophiles vont être impactés. Et, entre autres, l'œdicnème criard pour lequel la multiplication des installations sur ses sites de reproduction nuit au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de cette espèce dans son aire de répartition naturelle en vallée de Seine.

Ainsi sur les 13 sites de reproduction connus de cette espèce, sur le territoire GPS&O, 8 sont menacés de disparition à très court terme par la destruction de son habitat au profit d'installations EnR.

Quelques sites impactés : EMTA à Triel, Total à Gargenville et EDF à Porcheville.

Quelles sont les mesures ERCA (éviter, réduire, compenser, accompagner) envisagées ?

Energie éolienne :

Un développement préférentiel au sud du territoire purement théorique qui renvoie à des études approfondies ultérieures. On aurait attendu des études plus fines en conformité avec la réalité du terrain, au potentiel réel et une meilleure prise en compte des contraintes écologiques.

Et de toutes façons non géo localisé de telle sorte qu'on ne peut en mesurer l'impact écologique et éventuellement proposer des mesures ERCA.

Telles qu'elles sont envisagées ces zones préférentielles risquent de constituer un impact fort à très fort pour l'avifaune et les chiroptères, une barrière mortifère.

(voir notre avis sur le SRE EN 2012 : <http://www.epone-environnement.org/wp-content/uploads/2016/02/R%C3%A9ponse-ASEE-SRE.pdf>)

Consommation d'énergie : des injonctions contradictoires, il faudrait réduire la consommation de bois de -36% à l'horizon 2050 et en même temps est envisagé d'augmenter le potentiel de production bois énergie visant 96 à 152 GWh en exploitant les boisements du territoire.

Une erreur matérielle relevée :

A Guerville l'usine d'incinération des ordures ménagères «Valene» n'incinère plus, elle a été transformée en centre de transfert en 2014.

En conclusion :

En matière de résilience du territoire nous regrettons le caractère anthropocentré de ce plan.

En effet, bien que les zones préférentielles d'implantation soient peu lisibles sur les cartes, il nous apparaît que la biodiversité, déjà en forte régression dans cette vallée, soit la victime collatérale des implantations d'EnR.

Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.

Ce plan est théorique et dogmatique ou bibliographique. La réalité du terrain, la capacité de production du territoire, est insuffisamment étayée par des études récentes et chiffrées, tant en termes de capacité réelle de production EnR du territoire qu'en termes de besoins à l'horizon 2050.

Ce plan est insuffisamment documenté : il n'était pas assez abouti pour faire l'objet d'une consultation publique.

Corinne DUMONT
11.2020